

Allocution du général de GAULLE,

le 16 septembre 1959

Grâce au progrès de la **pacification**, au progrès **démocratique**, au progrès **social**, on peut maintenant discerner le moment où les femmes et les hommes qui habitent l'**Algérie** seront en mesure de **décider** de leur destin une fois pour toute, **librement en connaissance de cause**.

Compte tenu de toutes les données **algériennes, nationales, internationales** du problème, je considère comme nécessaire que ce recours à l'**autodétermination** soit proclamé aujourd'hui.

Je poserai la question aux Algériens en tant qu'ils sont des **individus**, car depuis que le monde et monde il n'y a jamais eu d'unité, ni à plus forte raison de souveraineté algérienne.

Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes de Syrie, Arabes de Cordoue, Turcs, Français, ont tour à tour pénétré le pays, sans qu'à aucun moment et d'aucune façon il y ait eu un État algérien.

Quant à la date du vote, je la fixerai le moment venu, mais au plus tard **4 années après la paix revenue**.

J'entends par là une situation telle qu'embuscades et attentats ne couteront pas la vie de plus de **200 personnes en un an**.

Ce critérium permettra de commencer la période où tout devrait être remis en place. Où les libertés publiques et individuelles seront rétablies, où la vie normale reprendra, où les prisons et les camps seront vidés, où les exilés seront rentrés, et où la population sera en mesure de prendre conscience de l'enjeu

Je déclare d'avance que j'invite à cette consultation, à assister à cet aboutissement décisif. J'invite les informateurs du monde entier et je leur garantis qu'ils pourront faire leur office sans entrave.

Mais, ce destin politique que les Algériennes et les Algériens auront à choisir dans la paix, quel peut-il être ?

Comme il est de l'intérêt de tout le monde, et comme il est de l'intérêt de la **France**, que la question soit tranchée sans aucune ambiguïté, nous regardons les choses comme elles sont en fait de destin politique chacun sait qu'on peut en imaginer trois.

Eh bien, les trois solutions concevables seront l'objet de la consultation.

Ou bien la sécession, où certains croient trouver l'indépendance, alors la France quitterait les Algériens qui auraient manifesté la volonté de se séparer d'elle, ils organiseraient sans elle le territoire où ils habitent, les ressources dont ils peuvent disposer, et le gouvernement qu'ils souhaitent.

Pour ma part je considère qu'un tel aboutissement serait invraisemblable et désastreux, **l'Algérie étant actuellement ce qu'elle est et le monde ce que nous savons** la conséquence de la sécession serait une misère épouvantable, un affreux chaos politique, un égorgement généralisé, et bientôt la dictature belliqueuse des communistes.

Mais il faut que le démon soit exorcisé et qu'il le soit par les Algériens car, si par un extraordinaire malheur il put arriver que telle fut leur volonté la **France** cesserait à coup sûr de consacrer tant de valeurs et tant de milliards à une cause sans espérance ;

Dans cette triste hypothèse il va de soit que ceux des Algériens de toute origine qui voudraient rester Français le resteraient. Que la **France** réaliserait si c'était nécessaire leur regroupement et leur établissement, et que toutes dispositions seraient prises pour l'exploitation, l'acheminement, l'embarquement du pétrole saharien, qui sont l'œuvre de la **France** et qui intéressent tout l'Occident, soient assurés quoi qu'il arrive.

Ou bien la francisation complète, telle qu'elle est d'ailleurs impliquée dans l'égalité des droits. Les Algériens pouvant accéder à toutes les fonctions politiques, administratives, judiciaires, entrer dans tous les services publics, bénéficiant en fait de traitements et de salaires, d'assurance sociale, d'instruction, de formation professionnelle, de toutes les dispositions prévues pour la métropole, résidant et travaillant où bon leur semblent, sur toute l'étendue du territoire de la **République**, bref vivant en moyenne sur le même pied au même niveau que les autres citoyens et faisant partie intégrante du peuple français qui dès lors s'étendrait effectivement depuis **Dunkerque jusqu'à Tamanrasset**.

Ou bien le gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France, et en union étroite avec elle, pour l'économie, l'enseignement, la défense et les relations extérieures.

Dans ce cas il faudrait que le régime intérieur de l'**Algérie** fut du type fédéral pour que les communautés diverses françaises, arabes, kabyles, mozabites, etc qui cohabitent dans le pays y trouvent des garanties pour leur vie propre et un cadre pour leur coopération.